

Date : 15/10/13

"Une vision purement comptable des finances publiques locales"



La façade de la Cour des comptes, à Paris. (Photo Thomas Samson. AFP)

Les associations de collectivités locales réagissent non sans un certain agacement au rapport de la Cour des comptes.

Les associations de collectivités locales ont été nombreuses hier à réagir à la publication du rapport de la Cour des comptes sur les finances locales qui recommande notamment aux collectivités de freiner leurs dépenses. parfaitement conscientes de la nécessité d'un redressement des comptes publics, elles s'agacent néanmoins de la vision parfois «réductrice» et «purement comptable» de la Cour des comptes.

La **Fédération des villes moyennes** (FVM) appelle le président François Hollande à convoquer des Etats généraux «pour remettre à plat les finances et la fiscalité locales» tout comme cela vient décidé pour la fiscalité des entreprises. L'association présidée par Christian Pierret (PS) souligne que «les collectivités sont pleinement sensibilisées et mobilisées pour

Évaluation du site

Le site du quotidien national Libération met chaque jour en ligne l'intégralité de son contenu papier ainsi que de nombreuses dépêches d'agences de presse.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 391

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

contribuer à l'effort collectif du redressement des comptes publics». «Aucune collectivité ne nie aujourd'hui l'importance d'une optimisation de la dépense publique locale», ajoute-t-elle.

«Les collectivités sont particulièrement attentives à la fiscalité et à ses effets sur les ménages et les entreprises», insiste-t-elle. Elles ont «fait preuve en très grande majorité en 2013» de «modération fiscale», assure la FVM. Selon «les premiers chiffres de la dernière édition de l'Observatoire de la FVM (basés sur les états fiscaux et les comptes administratifs de 128 villes moyennes), 93% des villes n'ont pas augmenté leur taux d'imposition ménages en 2013», souligne le communiqué. La Fédération souligne qu'«en 2012 - et probablement aussi en 2013 - elles ont pourtant réussi à maintenir correctement le niveau des investissements (+4,5% de dépenses d'équipements brut entre 2011 et 2012)». La FVM partage enfin «l'avis de la Cour des comptes sur la mise en place d'un dispositif durable de gouvernance associant les collectivités à la trajectoire de redressement des finances publiques».

«Analyse réductrice»

Moins consensuels, l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) et l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) dénoncent pour leur part «une analyse réductrice de la gestion des collectivités et une vision purement comptable des finances publiques locales». «Les communes et intercommunalités opèrent un effort sans précédent, subissant, après le gel des dotations une véritable diminution de leurs recettes alors même qu'elles prennent à leur charge, bien souvent à la demande de l'Etat, de nouvelles dépenses» comme «la réforme des rythmes scolaires» ou «l'augmentation de la TVA sur les services publics locaux», expliquent-elles.

«Les élus du bloc communal s'opposent fermement à la présomption de mauvaise gestion locale qui transparaît dans les propos de la Cour», lancent les associations. Ils n'ont qu'«un seul objectif : offrir à la population des services publics locaux de qualité» au moment où «en raison de l'augmentation régulière de la population, les besoins à satisfaire sont de plus en plus importants». Ils réclament «une vraie négociation sur l'impact des politiques publiques nationales et européennes dans un lieu de concertation tel que le haut conseil des territoires» et «exigent une évaluation objective des transferts de charges décidés unilatéralement par l'Etat et l'impact financier des normes imposées aux collectivités».

Enfin l'Association des Communautés de France, qui se réclame «porte-parole des élus de l'intercommunalité», exprime dans un communiqué «son désaccord» avec plusieurs préconisations de la Cour comme «faire porter l'essentiel de la réduction des dotations sur le seul bloc communal». L'association est également opposée à la recommandation de la Cour des comptes de «procéder à un nouvel échange de ressources fiscales entre bloc communal et départements (part de taxe foncière sur les propriétés bâties contre droits de mutation à titre onéreux)».

Christophe ALIX